



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet

La Roche-sur-Yon, le

4/09/2026

Madame la présidente,

Suite aux demandes reçues d'artisans, et de la réunion du 3 septembre avec la DDETS et la DDTM, vous sollicitez une dérogation à l'arrêté n°26-DDTM85-450 portant limitation ou interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau à partir du réseau public d'eau potable dans le département de la Vendée, afin de permettre le nettoyage-rinçage des façades, en préparation aux travaux sur les bâtiments.

Compte tenu des enjeux mis en avant, j'autorise les entreprises à réaliser des nettoyages de façades, voiries et autres surfaces imperméabilisées liés à des travaux de préparation de support. En cas de contrôle, l'entreprise devra être en mesure de justifier ce point sur le chantier.

Je vous remercie de transmettre cette dérogation à l'ensemble des entreprises concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY

Madame Lucie AMELINEAU
Présidente CAPEB Vendée
Maison de l'Artisanat
35 rue Sarah Bernhardt
CSS0247
85006 La Roche-sur-Yon Cedex